

Réunion du Conseil Municipal du mardi 9 novembre 2010

Présents : R. APARIS, R. COTES, G PALISSE, Ph DARBELET, M BARDOC, P DELFAU, M. GHILARDI, D LAUGIER, B. PERRIER, J PIRE, M. TAVERA
Absent mais avait donné procuration : Mr BOYER à Mr APARIS
Absents excusés : B. CLEMENT. Mme NUTILE

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet l'ordre du jour à l'approbation de l'assemblée. Adopté à l'unanimité.

Procédures en cours : Monsieur Polge a fait appel pour le dossier l'opposant à la Commune et à la DDE ; Un mémoire a été déposé devant la Cour d'Appel de Marseille. La défense est assurée par la SCP PONS à Nîmes.

Acquisition maison PAJAUD : Le Conseil Municipal (par onze voix pour et une abstention) approuve l'acquisition d'une maison à usage d'habitation avec piscine et terrain attenant sise à COLLIAS 53 Route d'Uzès figurant au cadastre section D numéro 899 lieudit La Moute et Le Vignal pour une superficie de 42a 03 ca pour un prix maximum de six cents mille Euros aux conditions suivantes :

Condition suspensive : obtention d'un prêt d'un montant de 600.000 Euros sur une durée de 20 ans au taux maximum de 3,5 % hors assurance.

Clause pénale : Au cas où, toutes les conditions relatives à l'exécution du compromis seraient remplies, l'une des parties, après avoir été mise en demeure, ne régulariserait pas l'acte authentique et ne satisferait pas ainsi aux obligations alors exigibles, elle devra verser à l'autre partie la somme de TRENTE MILLE EUROS à titre de clause pénale, conformément aux dispositions des articles 1152 et 1226 du Code civil, indépendamment de tous dommages-intérêts.

Emprunt : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par onze voix pour et une abstention) décide de souscrire un prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- Montant : 650 000 Euros
- Prêt à taux fixe de 3,20%
- Durée du prêt : 20 ans
- Remboursement à échéances semestrielles.

Donne pouvoir au maire pour signer le contrat de prêt ainsi que toutes les pièces y afférent. Ce prêt servira à financer les acquisitions foncières en cours (garage Brémond chemin du passadou, garage Palisse chemin du Barry et immeuble Pajaud route d'Uzès).

Virements de crédits : Pour régulariser certaines dépenses en cours ou à venir, le conseil municipal approuve les virements de crédits suivants :

| Article | Libellé | Dépenses | Recettes |
|--------------|----------------------------|---------------------|---------------------|
| 21316 | Columbarium | 5 000,00 € | |
| 21318 | Aménagement foyer | - 5 000,00 € | |
| 2115 | Acquisition terrains bâtis | 650 000,00 € | |
| 1641 | Emprunt | | 650 000,00 € |
| 2183 | Matériel informatique | - 5 640,00 € | |
| 205 | Logiciels | 5 640,00 € | |
| TOTAL | | 650 000,00 € | 650 000,00 € |

Tribunal pour l'agression du policier municipal : Le procès concernant les menaces de mort reçues par Mr Julian, policier municipal se déroulera le lundi 29 novembre. Mr Julian sera assisté de Me Margall.

Contrat de groupe – risques statutaires : Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au contrat de groupe pour les risques statutaires (personnel municipal) négocié par le Centre Départemental de Gestion du Gard et donne délégation au CDG pour la gestion des sinistres s'y rapportant.

Règlement MAPA : Le conseil municipal prend acte des nouvelles dispositions du Code des Marchés Publics.

Versements subventions : Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le versement des subventions aux associations selon le tableau suivant, étant précisé que les photocopies faites en mairie au profit d'une association sont déduites de la subvention versée à cette association.

| | |
|-------------------------------------|------------|
| Office de la Culture et du Tourisme | 1 390,00 € |
| Les Amis du Patrimoine | 1 482,00 € |
| Bibliothèque J & G demaison | 1 135,00 € |
| Association des Parents d'Elèves | 1 200,00 € |
| Association Diocésaine | 700,00 € |
| Comité de Quartier le Portalet | 410,00 € |
| Association Boules et Pêche | 500,00 € |

Semaine Bleue : Madame Tavera récapitule les différentes manifestations organisées au cours de la « Semaine Bleue » qui s'est déroulée du 18 au 24 octobre.

Pour les personnes âgées de plus de 60 ans et résidant sur la commune le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de prendre en charge les frais de transport pour la sortie à Sète et à l'étang de Thau, qui s'est déroulée le samedi 23 octobre, et donc de rembourser à l'Association du Tourisme et des Loisirs la somme de **300 euros** (30 personnes), ainsi que les frais d'entrée au concert de piano organisé par l'Office de la Culture et du Tourisme le dimanche 24 octobre, pour un montant de **200 euros** (20 entrées à 10 euros).

Questions diverses

Information captage Grotte de Pâques : La Déclaration d'Utilité Publique concernant le captage de la Grotte de Pâques date de 1975 et n'est plus adaptée aux volumes actuellement prélevés. Une nouvelle DUP devra être réalisée, selon une procédure imposée. Les Services du Conseil Général apporteront leur aide technique. Une aide forfaitaire de 10 000 euros peut être attribuée à la commune pour la réalisation de cette étude.

Travaux de l'école : Certains travaux n'ont pas été réalisés au cours des vacances de Toussaint. La directrice a fait passer une liste de travaux à réaliser le plus tôt possible.

Rectification : Monsieur Aparis donne lecture d'une lettre de Mr et Mme Volf qui démantentent avoir demandé la fermeture de l'impasse du bas quartier. C'est uniquement la fréquentation de cette impasse ainsi que le comportement de certaines personnes qui les inquiètent. Monsieur le Maire s'excuse auprès de Mr et Mme Volf d'avoir mal interprété leur demande.

Association les Amis du Patrimoine : L'association demande que les abords du mur séparant la rue de la clède et la rue de la combe, soient nettoyés, afin de pouvoir faire établir un devis pour la restauration de ce mur, qu'elle prendrait entièrement en charge. Certains élus craignent que le fait de nettoyer ce mur provoque son éboulement. Contre : 1 - Abstention : 1- Pour 10.

Commémoration du 11 novembre : Elle se déroulera à partir de 11 heures. Rendez vous est donné devant la mairie pour un cortège jusqu'au Monument aux Morts ou une gerbe sera déposée. Un vin d'honneur sera ensuite servi au foyer André Clément.

Vœux du maire : La cérémonie des vœux du Maire à la population est prévue le 7 janvier 2010 à 19 heures au foyer André Clément.

Dossier subvention : un dossier a été déposé par l'Association des Amis du patrimoine auprès de la Fondation Yves Rocher pour la plantation d'arbres et notamment de cyprès. Si le projet est retenu, il sera développé lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Festivités : Une nouvelle association a été créée à Collias « Bouillon d'Art » dont le président est Monsieur Vurpillot. Cette association a pour objectif de développer la culture en milieu rural. Elle est subventionnée par la Région, le Conseil Général et la Communauté de Communes.

Du 3 au 5 décembre cette association organise une exposition qui sera jumelée le 5 décembre avec la manifestation « Terroir et Gastronomie ».

Monsieur Palisse rappelle les dates des principales manifestations programmées jusqu'à la fin de l'année :

- Le 28 novembre : loto de l'APE
- Le 5 décembre marché « Terroir et Gastronomie »
- Le 17 décembre : repas des aînés
- Le 22 décembre à 20 h 30 : cinéma gratuit
- Le 31 décembre : mise à disposition du foyer à l'association de la culture et des loisirs pour l'organisation du réveillon.

SIVU : Le SIVU va procéder à la mise aux normes d'une piste DFCI . Il faut prévoir au budget 2011 une somme de **25 000 euros** (15 000 € pour la DFCI de la Torte et 10 000 € pour la DFCI n° B127 (entre Collias et Sanilhac).

Un débat s'instaure sur le fonctionnement et la représentation des communes dans les syndicats, par l'intermédiaire des délégués (compte rendu des réunions des comités syndicaux, débat en conseil municipal antérieur à un vote important pour le devenir du syndicat).

Madame Delfau fait un bilan positif du centre aéré pendant les vacances de Toussaint avec une moyenne de 18 enfants.

Madame Tavera rappelle que le samedi 13 novembre, la bibliothèque organise une après midi « jeux de société » au foyer André Clément.

La séance est levée à 20 heures 30